

Sainte-Irène

**Journal municipal Octobre-Novembre 2022 vol.
259**



OFFRE D'EMPLOI

**Mécanicien/opérateur de machinerie
Temps-plein saisonnier**

***Distribution de
bonbons aux enfants
de la municipalité.***



**Vente de légumes
aux serres Nemtayé**

**Les samedis de
9h à 11h**

Jusqu'à la fin octobre

Suivez l'actualité en ligne !

<https://www.sainteirene.com/>

<https://www.facebook.com/Municipalite-Sainte-Irene>



Sujets

Sommaire
Recette
Cuisine collective
À pied, soyer visible!
Distribution de bonbons
Offre d'emploi
Chronique d'informations
Bénévoles de l'année
Fête des Moissons
Cours de peinture
Les serres Nemtayé
La Fabrique
Comité de Liturgie
Le Villageois
Coloriage
Mot vert du mois
Calendrier et info

Bonne Fête

Le 16 octobre à Laura Ayotte
Le 18 octobre à Maxim Perreault
Le 22 octobre Jules Gendron
Le 23 octobre à Mélodie Michaud
Le 23 octobre à Réjean Morissette
Le 28 octobre à Nathalie Lessard
le 31 octobre à Jessica Lavoie

Le 9 novembre à Normand Thériault
Le 11 novembre à William Rose
Le 15 novembre à Logan Moreau

Information Sani-Manic

Pour ceux et celle qui ont fait vidanger leur fosse septique . Vous devez communiquer directement la compagnie si vous avez des questions à propos de la facturation au 1-418-725-7515.

Joyeuse Halloween!



C.C.

Note de rédaction

Le journal sortira à tous les 15 de chaque mois.

Le prochain journal sortira le **mardi 15 novembre**. À noter que vous êtes invités à soumettre vos annonces ou articles gratuitement **avant le jeudi 10 novembre.**

Pour nous joindre :

Par téléphone : Nicole Parent ou Nancy Lizotte au 418-629-3746

Cell. : 418-330-0377 Par courriel : journal.steirene@hotmail.com



Tarte à la citrouille

- **Purée de citrouille fraîche ou en conserve (voir NOTES)**-440 ml (1 $\frac{3}{4}$ tasse)
- **Sucre granulé**-125 ml ($\frac{1}{2}$ tasse)
- **Cassonade**-60 ml ($\frac{1}{4}$ tasse)
- **Sel**-3 ml ($\frac{1}{2}$ c. à thé)
- **Cannelle moulue**-5 ml (1 c. à thé)
- **Gingembre moulu**-3 ml ($\frac{1}{2}$ c. à thé)
- **Œufs** - 2
- **Crème**-250 ml (1 tasse)
- **Lait** -125 ml ($\frac{1}{2}$ tasse)
- **Fond de tarte précuite**



1. Préchauffez le four à 180 °C (350 °F).
2. Déposez la purée de citrouille dans une petite casserole et remuez 5 minutes à feu vif pour la dessécher. Retirez du feu et laissez tiédir.
3. Transférez la purée dans un mélangeur et ajoutez les sucres, le sel, les épices, les œufs, la crème et le lait. Mélangez à haute vitesse pour atteindre un appareil lisse et homogène. Réservez.
4. Placez le fond de tarte précuit sur une plaque à pâtisserie, et mettez-le au four 5 minutes. Ensuite, versez le mélange à la citrouille dans le fond chaud, jusqu'à ce qu'il arrive au bord de la pâte (attention aux débordements). Faites cuire de 25 à 30 minutes, ou jusqu'à ce que la pâte soit dorée et que le centre de la garniture tremble à peine. Laissez refroidir sur la grille avant de couper.
5. Servez garni de crème chantilly.

NOTES DE FIN

Pour la purée de citrouille : Il est toujours préférable d'utiliser de la purée de citrouille fraîche. La purée en conserve fonctionne parfaitement aussi, mais le goût est moins délicat. Si vous ne voulez pas faire de tarte, ce mélange peut aussi être cuit dans 6 à 8 ramequins à 180 °C (350 °F) de 20 à 25 minutes. Laissez refroidir complètement avant de servir.

CUISINE COMMUNAUTAIRE

ENVIE DE CUISINER EN GROUPE ?
Venez essayer les cuisines collectives!

Un heureux moyen d'économiser
et d'avoir du plaisir !

FONCTIONNEMENT

Selon le nombre d'inscription et de leur disponibilité, les participants se réunissent à la salle communautaire de Ste-Isèrene. Une demi-journée pour cuisiner ensemble une grosse quantité de la même recette et retournent à la maison avec leurs portions.

Idée de recettes suggérées

- Ketchup / relish maison / Salsa
- Pain maison
- Recette du temps des Fêtes

suggérez vos idées de recettes

Possibilité d'utiliser les légumes des serres
Nemtayé selon la disponibilité et les besoins.

Apporter vos tabliers, bols, couteaux et votre
recette favorite.

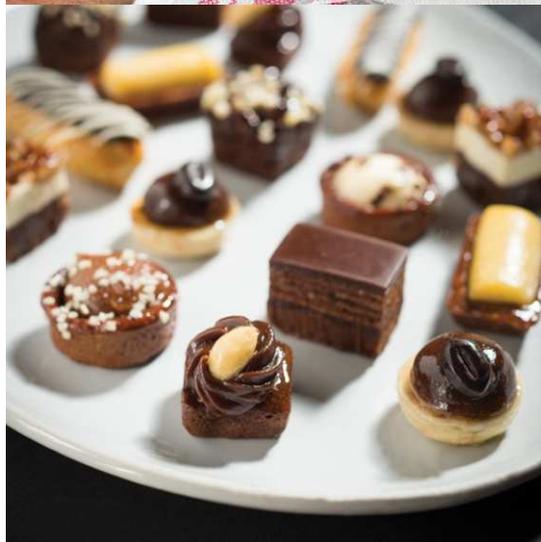
Venez nous faire découvrir vos plats favoris
et partageons nos recettes !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : 418-330-0377

Par courriel : journal.steirene@hotmail.com

Un heureux moyen d'économiser et
d'avoir du plaisir !

Activités et jeux pour les enfants au besoin



À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Société de l'assurance
automobile

Québec 

La municipalité de Ste-Irène fera la distribution de sacs de bonbons à tous les enfants de 12 ans et moins de sa communauté.

Il seront déposer dans
votre boîte aux lettres ou
casier postale
le lundi 31 octobre.



Nous vous invitons à décorer votre maison et à déposer vos friandises à l'EXTÉRIEUR pour la journée de l'activité.

OFFRE D'EMPLOI

Mécanicien/opérateur de machinerie Temps-plein saisonnier



Description de l'offre

En collaboration avec le responsable de l'entretien des routes, la personne recherchée devra effectuer diverse tâche reliée à l'entretien des routes. Elle devra entre autres :

- ✓ Opérer de machinerie lourde tel que ; chasse-neige, souffleur à neige, camions, sableur, niveleuse, chargeur et tout autre machinerie;
- ✓ Entretien et réparer des véhicules énumérés ci-haut;
- ✓ Garder les lieux de travail bien entretenus;
- ✓ Toutes autres tâches connexes reliées à l'emploi du service municipal.

Nous recherchons une personne possédant les aptitudes et compétences suivants :

- ✓ Autonomie et sens de l'organisation;
- ✓ Débrouillardise;
- ✓ Bonne condition physique;
- ✓ Esprit d'équipe;
- ✓ Aptitude au travail sous pression;

Exigences :

- ✓ Permis de conduire valide, classe 1 ou 3;
- ✓ Expérience pertinente pour opérer, réparer et entretenir de la machinerie lourde servant à l'entretien des chemins (hiver);
- ✓ Expérience en milieu municipal constitue un atout;
- ✓ Disponible à travailler le soir ou les fins de semaine selon le travail à effectuer;

Conditions :

- ✓ 40 heures/semaine
- ✓ Salaire et avantages sociaux selon la convention collective.

Faire parvenir votre candidature au plus tard le 21 octobre 2022 à l'adresse suivante :

Municipalité de Sainte-Érène
362, de la Fabrique
Sainte-Érène (Québec) G0J 2P0
steiredirection@mrcmatapedia.quebec
Téléphone : 418-629-5705 poste3



Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) Q-2, r.35.2

La présente chronique s'adresse aux citoyens dont la propriété est non desservie en aqueduc.

Le 2 mars 2015 entré en vigueur le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* en remplacement du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (Q-2, r.6). Il vise particulièrement à assurer la protection des eaux prélevées à des fins de consommation humaine ou à des fins de transformation alimentaire. Cependant, il s'applique à tout prélèvement d'eau.

Un certificat d'autorisation délivré par la municipalité est nécessaire avant d'effectuer l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau souterraine, de surface, de géothermie et modification substantielle, soit l'approfondissement d'un puits, sa fracturation, son scellement ou obturation qui ne sont pas soumis à l'autorisation du ministre.

Les documents accompagnant la demande de certificat d'autorisation doivent être préparés et signés par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et dans certains cas par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Toute nouvelle installation de prélèvement d'eau doit demeurer accessible pour des fins d'inspection, d'entretien, de désinfection ou de réparation des équipements ainsi que le cas échéant, pour son obturation ou son démantèlement (art 14)

L'installation doit être munie en tout temps d'un couvercle résistant aux intempéries, aux contaminants et à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau (art.18).

La finition du sol autour de l'installation doit empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance de 1 m autour de l'installation (art.18)

L'installation doit être repérable visuellement (art. 18). Toutefois, il est possible pour le propriétaire de respecter les conditions de l'article 18 en indiquant sa localisation, par exemple, au moyen d'un poteau aménagé à proximité de l'installation de prélèvement qui préciserait sa localisation.



Si une activité de fracturation hydraulique est effectuée à partir de l'installation, de l'eau répondant aux normes de qualité d'eau potable prévues au Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r.40) doit être utilisée (art. 18).

Si le propriétaire n'a plus l'intention d'entretenir ou d'exploiter son puits selon les conditions de l'article 18 du RPEP, il doit s'assurer de faire obturer son installation de prélèvement d'eau selon l'article 20 du RPEP.

Une installation de prélèvement d'eau souterraine effectué à des fins de consommation humaine doit être conçue avec des matériaux appropriés à l'alimentation en eau potable.



Elle doit être nettoyée et désinfectée avant sa mise en opération afin d'éliminer toute possibilité de contamination de l'eau. Il en va de même de tout équipement accessoire installé plus de 2 jours après le nettoyage et la désinfection d'une telle installation (art.22).

Tous types de prélèvement d'eau doivent être suivis d'un rapport transmis à la municipalité dans les 30 jours suivant la fin des travaux et accompagnés de documents selon leur type de prélèvement (art. 21, 30).

Le RPEP n'oblige pas le propriétaire d'un nouveau puits à prélever des échantillons dans les 30 jours suivant sa mise en marche et à les faire analyser par un laboratoire accrédité. Néanmoins, cette opération, lui est recommandé afin de s'assurer que l'eau qu'il consommera et que ses visiteurs consommeront sera potable (article 3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable). Si un visiteur était malade après avoir bu de son eau, le propriétaire pourrait en être tenu responsable.

Le conseil municipale avait plusieurs personnes en nomination pour le bénévole de l'année :

- Émile Thériault
- André Léger
- Alexandre Labrie
- James Beaulieu
- Michel Lizotte



Mais nous avons retenue la nomination de James Beaulieu pour la fête des moissons qui a eu lieu le jeudi 6 octobre à la salle communautaire de Sayabec.

Chers bénévoles

Nous souhaitons prendre un moment pour vous dire un grand merci pour votre implication dans notre municipalité.

vos temps, votre énergie et votre engagement sans faille sont très précieux.

Vous jouez un rôle primordial dans le développement de notre paroisse et nous en sommes très reconnaissant.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir vous compter parmi nous.

Encore une fois, merci de votre implication!

Le maire, les membres du conseil et la Directrice générale



Communiqué

Publication immédiate

La Fête des Moissons souligne la contribution de 28 bénévoles matapédiens

Amqui, le 11 octobre 2022 – C’est au cours de la 14e Fête des Moissons, tenue après deux ans d’absence devant près de 175 personnes à la salle communautaire de Sayabec le jeudi 6 octobre, que les municipalités matapédiennes ont souligné la contribution exceptionnelle de citoyennes et citoyens bénévoles qui font la différence dans leur milieu. La soirée était organisée par la MRC de La Matapédia, en collaboration avec le Centre d’Action bénévole Vallée de la Matapédia et la municipalité de Sayabec.

Pour une douzième année consécutive, 18 personnes, soit une par municipalité, ont été honorées à titre de **Bénévoles de l’année**. Ces femmes et ces hommes qui se sont distingués, de façon ponctuelle ou régulière dans les activités de leur municipalité, ont reçu un certificat de reconnaissance, ainsi qu’un panier de produits locaux. Ces personnes sont :

- M. Ghislain Raymond, Albertville
- M. Roch Paradis, Amqui
- M. Bertrand Morissette, Causapscal
- Mme Caroline Pelletier, Lac-au-Saumon
- M. Guy Pilote, Saint-Alexandre-des-Lacs
- Mme Sylvie Plourde, Saint-Cléophas
- Mme Olivette Bérubé-Lavoie, Saint-Damase
- M. René Frigon, Sainte-Florence
- **M. James Beaulieu, Sainte-Irène**
- Mme Geneviève Chiasson, Sainte-Marguerite-Marie
- M. Jean-Paul Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand
- M. Charles Ouellet, Saint-Moïse

- M. Roger Rousseau, Saint-Noël
- M. Rénaud Théberge, Saint-Tharcisius
- Mme Ginette Noël, Saint-Vianney
- Mme Gaétane Bérubé, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
- Mme Georgette Boulay, Sayabec
- Mme Audrey Hamel, Val-Brillant

James Beaulieu, bénévole de l'année 2022 à Sainte-Irène : positif, versatile

Dans quoi êtes-vous impliqué?

Président d'Alliances Forestières Nemtayé et impliqué dans la relance du vélo de montagne à Val-d'Irène, notamment pour le développement et l'entretien des sentiers.

Pourquoi faites-vous du bénévolat?

Je souhaite contribuer au développement d'un milieu de vie riche et dynamique et j'en profite pour apprendre de l'expérience des gens avec qui je collabore.

Quel moment « coup de cœur de bénévole » voudriez-vous partager?

Voir le succès des serres communautaires Nemtayé est vraiment un coup de cœur. Beaucoup d'efforts ont été mis par toute l'équipe qui gravite autour du projet et la quantité de légumes produite est impressionnante!

Que diriez-vous à quelqu'un pour l'inciter à s'impliquer?

Le bénévolat contribue à améliorer la qualité de vie et la santé des collectivités. Vous-mêmes vous porterez mieux physiquement et mentalement après avoir contribué à des projets stimulants et enrichissants.

Sur la photo : Monsieur James Beaulieu, entourée de Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia, et Mme Jessie Proulx, conseillère en développement local et territorial de la MRC de La Matapédia. Crédit photographique : Blakar Media



Des cours de peinture, ça vous intéresse ?

Rayon de Partage en santé mentale, en collaboration avec le **RECEM**
(Regroupement des comités d'éducation de la Matapédia), vous offre des cours de peinture sur
bois et sur toile . Ces ateliers donnés par l'artiste peintre **Sylvie Dessureault**
sont d'une durée de 3 heures par semaine.

Découvre une nouvelle passion,
améliore ton estime personnelle,
viens socialiser, développe
ta créativité.

**Que vous soyez débutant ou avancé,
il y a encore des places de disponible.**

Contactez-nous ! 418-629-5197

www.rayondepartage.com



Vente de légumes

Les samedis
de 9h à 11h

jusqu'à la fin octobre.

**Possibilité d'auto cueillette
pour petits et grands.**

Venez visiter les serres!



Directement aux serres Nemtayé situé sur la route principale à l'entrée du village.

- Tous les légumes sont cultivés sans pesticide.
- Possibilité d'auto-cueillette pour petits et grands!

Variétés de légumes : carottes, betteraves, courgettes, courges spaghetti, tomates variées...

En tout temps, les légumes sont également disponibles au Villageois.

Les gens intéressés à donner du temps pour le désherbage, l'arrosage, l'entretien des plants et autres sont les bienvenus!

Pour plus d'informations
Contactez Nicole au 418-330-1508
ou David Jacques : 514-596-0297

**Un gros merci à nos bénévoles !
Bienvenue à tous!**



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINTE-IRÈNE

INFORMATIONS

23 OCTOBRE : DIMANCHE MISSIONNAIRE MONDIAL

Thème : Vous serez mes témoins! (Actes 1,8)

À titre de baptisés, nous sommes appelés à témoigner du Christ en paroles et en actes dans tous les domaines de notre vie. Témoigner du Christ, c'est répandre son message d'amour afin qu'il se diffuse et touche le plus grand nombre de coeurs. Cette mission demande de simplement laisser Jésus faire sa demeure en nous.

Devenons des disciples-missionnaires. Être disciple du Christ, c'est marcher à ses côtés, tandis qu'être missionnaire, c'est aller vers l'autre pour entrer en relation. Répondons à l'invitation de Jésus à être ses témoins, à être présence d'Évangile, sel de la terre et lumière du monde.

2 NOVEMBRE : COMMÉMORATION DE TOUS LES FIDÈLES DÉFUNTS

En cette journée, ravivons notre espérance face à la réalité mystérieuse de la mort. Prions pour nos frères et sœurs défunts. Demandons au Seigneur de leur donner en plénitude la joie éternelle.

13 NOVEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DES PAUVRES

Mobilisons-nous pour les droits de ceux et celles qui souffrent d'injustice et de pauvreté. Ensemble, bâtissons un monde plus juste et plus fraternel.

16 NOVEMBRE : MERCREDI ROUGE

L'Organisme Aide à l'Église en Détresse Canada propose chaque année le 3^e mercredi de novembre comme un temps pour prier et faire mémoire de ceux et celles qui souffrent ou meurent, victimes de la haine à l'endroit des chrétiens et chrétiennes. C'est aussi l'occasion de dénoncer ces actes immondes et de rappeler à la communauté internationale qu'elle doit agir afin d'éliminer la discrimination et la persécution religieuse. acn-canada.org

HORAIRE

SAMEDI 29 OCTOBRE : 31^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Célébration eucharistique

Seigneur, donne-nous la grâce de nous arrêter,
pour distinguer ta brise légère
et contempler ton règne, pour ensuite l'annoncer.

Renée Madore, responsable du volet Liturgie et Vie communautaire

Paroisse Sainte-Irène

Célébrations d'octobre 2022 :

Samedi 29 octobre messe à 1900 :

Messe anniversaire Denise Lessard.

Raynald et Jacques Ouellet : Marie et André Parent.

Parents défunts : Denise Dubé et Normand Deschênes.

Nathalie Bérubé : Johanne et Régis.

Luminaires :

15 octobre : Johanne et Régis.

22 octobre : Gilberte et Benoît Thériault.

29 octobre : Raynald St-Laurent.

05 novembre : Famille Huguette Deschênes.

12 novembre : Famille Julien Ayotte.

Election des marguilliers :

En novembre, lors de la messe, il y aura élection de quatre (4) marguilliers.

Secrétariat :

Le poste de secrétaire est toujours à combler. S'il n'y a personne pour me remplacer, dès le 1^{er} janvier 2023, tous les papiers à remplir pour le gouvernement seront acheminés à la secrétaire du Secteur. Un pas dans la bonne direction !

Denise Dubé, secrétaire pour le conseil de Fabrique.



Avis de convocation

18e réunion de l'assemblée générale annuelle de la coopérative
de Sainte-Irène

Tous les membres y sont invités :
lundi le 17 octobre 2022 à 20 h
à l'édifice municipal de Ste-Irène
362 de la Fabrique , Ste-Irène

Les principaux points traités seront les suivants:

- Actions réalisées au cours de la dernière année
- Présentation des états financiers du 1 avril 2021-31 mars 2022 par le groupe comptable Raymond Chabot, Grant, Thornton
- Avenir de votre coopérative: pénurie d'employés
- Élection des administrateurs

Le projet d'ordre du jour vous sera remis sur place

Au plaisir de vous rencontrer!

Le conseil d'administration de la coopérative de Ste-Irène

Amis chasseur si vous avez des demandes spéciales, appelez-nous !

- Cipaille
- Différents mets à emporter
- Egg roll pizza, aux crevettes, poulet
- Pâtés à la viande, saumon, poulet, légumes et mexicains
- Pâté chinois, macaroni et spaghetti gratiné, nouilles chinoises
- Tartes variées
- Différents desserts



N'oubliez pas nos
- Jeudi spaghetti
- Samedi pizza

Nouveaux produits Vuse epod2 (Vapoteuse)
et cartouche: melon d'eau, menthe polaire et bleuet.

Pour une occasion spéciale ou si vous êtes un groupe!
Vous pouvez réserver par téléphone et demandé Sylvie

Les heures d'ouverture sont de 9h à 19h tous les jours.

La cuisine sera fermée les lundis et mardis de 16h à 19h

Le Mot vert du mois – «C'est quoi être Zéro Déchet?» - Octobre2022

Bonjour à toutes et tous,

Zéro Déchet. Peut-être avez-vous déjà entendu l'expression, mais qu'est-ce que c'est ?

Si la première utilisation du terme est inconnue, la première définition arrive en 2004, puis révisée en 2018, par le *Planning Group of the Zero Waste International Alliance*. Cette définition va comme suit : « La conservation de toutes les ressources au moyen d'une production, d'une consommation, d'une réutilisation et d'une récupération responsables des produits, des emballages et des matériaux sans combustion et sans rejets dans le sol, l'eau ou l'air qui menacent l'environnement ou la santé humaine ». Bref (et sans surprise), ne créer aucun déchet.

En 2013, l'ouvrage *Zero Waste Home (Zéro déchet en français)* de Béa Johnson va amener le concept de Zéro Déchet plus loin et créer un véritable mouvement planétaire. Dans ce livre, l'auteure explique comment sa famille, une famille comme la vôtre, a réussi à générer moins d'un kilogramme de déchet par année. Le principe préconiser est l'adoption des 5R (maintenant 7R et parfois plus) :

- **Refuser** : Dire non à des articles promotionnels, produits jetables, etc.
- **Réduire** : Se demander « En ai-je vraiment besoin? ».
- **Réutiliser** : Préférer les produits réutilisables ou réutilisés aux produits jetables.
- **Recycler** : Utiliser son bac bleu ou son écocentre.
- **Redonner à la terre** : Utiliser son bac brun ou composter
- **Réparer** (ajout) : Réparer un objet brisé lorsque c'est possible
- **Réinventer** (ajout) : Changer ses pratiques de consommation en jardinant, faire du troc, utiliser le transport actif ou en commun, etc.

Le Zéro Déchet, c'est un objectif, une réflexion pour réduire notre impact sur l'environnement. Ça doit être vu comme un effort commun, en famille ou collectivement. C'est mieux 100 personnes qui pratiquent moyennement le Zéro Déchet que 1 personne qui le pratique parfaitement.

D'ici le prochain Mot Vert, je vous invite donc à faire un effort pour tendre vers le Zéro Déchet en appliquant l'un ou plusieurs des 7R mentionnés dans cet article. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : www.ecoregie.ca

Courriel : matresi@mrcmatapedia.quebec

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel : matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

CALENDRIER D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

16 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
16 octobre	17 AGA du Villageois à 20h 	18	19	20 	21	22
23	24	25 	26	27 	28	29 Messe 19h
30	31 HALLOWEEN	1 novembre	2	3 	4	5
6 	7 Séance du conseil municipal	8 	9	10 	11 Jour du souvenir	12
13	14 	15	16	17 	18	19

V
e
n
t
e

d
e
l
é
g
u
m
e
s

9
h
À
1
1
h

<p>Cueillette ordures Cueillette recyclage </p> <p>Cueillette bac brun Val D'Irène </p> <p>Souper spaghetti à 6\$ au Villageois </p> <p>Souper pizza à 6,50\$ au Villageois </p>	<p>➤ Horaire du bureau municipal Lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h Vendredi fermé En tout temps par téléphone et courriel.</p> <p>➤ Bureau de la fabrique ouvert tous les mardis de 9h00 à 11h00. Téléphonnez au bureau, avant de vous déplacer 418-629-2815. </p>
<p>➤ Horaire du bureau de poste </p> <p>Lundi et mercredi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00 Pour nous rejoindre : 418-629-2421</p>	<p>➤ Écosite d'Amqui ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h </p>

➤ Pour toute **demande de permis**, téléphonez l'inspecteur **Jocelyn Couturier** directement à la MRC de la Matapédia au 418-629-2053 poste 1135.

➤ **La conseillère en développement**, Jessie Proulx, 418-629-2053 poste 1023.